COMMUNE DE BRIGNOLES - 83170

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 Ter rue docteur Barbaroux – B.P. 307 – 83177 BRIGNOLES – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION, DE CREATION PONCTUELLE DE LA VOIRIE ET DE SES DEPENDANCES SUR 4 ANS.
Type de marché : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique établi au sens des articles 78-79 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Mode de passation : La présente consultation est lancée selon la procédure de marché à procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
CPV N° 45233141-9 (travaux d'entretien routier)
Code NUTS : FR825
Caractéristiques principales du marché :
Ce marché concerne la mise à disposition de matériel et personnels pour des travaux préparatoires, des travaux de maçonnerie, de terrassement, de canalisations, d'ouvrages préfabriqués, de structure de chaussée, de mobilier urbain, de signalisation verticale et de recollements.
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire à passer avec un montant annuel minimum de commandes de 100 000 € H.T.et un maximum annuel de commande de 1 000 000 € H.T.
Le montant minimum de commandes sur 4 ans s'élève donc à 400 000 € H.T. et le montant maximum de commandes sur 4 ans à 4 000 000 € H.T.

Le marché commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu ci-dessus. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois.

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle pour le marché couvrant la prériode 2013/2017 a été d'environ 700 000.00 € H.T. (informations complémentaires dans le règlement de consultation – article 1 «Objet de la Consultation»
Variantes : non autorisées.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités essentielles de financement : Fonds propres.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires (souhaités)
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
Date limite de réception des offres : Le 03 Avril 2017 à 16 heures.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclarations sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Justifications à produire quant à la capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés, énoncés ci-après :

- Prix : 70 % - Valeur technique : 30 %.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement par retrait sur place ou demande écrite par courrier postal, fax ou mail (Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique – coordonnées indiquées ci-dessus). Le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site : http//www.marches-securises.fr.

Conditions de remise des offres :

L'enveloppe extérieure portera la mention « Offre pour : ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION, DE CREATION PONCTUELLE DE LA VOIRIE ET DE SES DEPENDANCES SUR 4 ANS» - NE PAS OUVRIR ». Les offres seront remises en Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique contre récépissé ou transmises en recommandé et reçues avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : http//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Direction Etudes et Travaux – Bâtiment de l'urbanisme – Place Caramy - 83170 Brignoles - 04 94 86 16 06 (Affaire suivie par M. Laurent GRANDET – Tél Portable : 06 07 81 20 26 ou M. Yves MILESI – Tél. Portable : 06 31 18 38 07). Email : bureau.etudes@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Jeudi 02 Mars 2017